

Conditions générales de vente et de livraison (valables à partir du 01.01.2005)

1. Finalité

Les présentes Conditions générales de vente et de livraison s'appliquent de façon complémentaire à la convention de livraison concernée et régissent les relations commerciales entre vous et notre société.

2. Convention

Nous concluons la convention de livraison en règle générale sous forme de confirmation de commande écrite. Notre confirmation de commande est déterminante pour l'étendue et l'exécution de la livraison. Sont considérés comme documents écrits les lettres, dessins, plans, télécopies, e-mails et autres formes de transfert contenant du texte ou des images susceptibles de servir de preuve.

3. Documents techniques

Les documents techniques tels que les dessins, descriptions, illustrations et documents similaires contiennent uniquement des données approximatives dans la mesure où ils ne sont pas expressément définis comme étant contractuels. Nous nous réservons le droit de les modifier.

Vous êtes seulement autorisé à vous servir des documents techniques pour l'utilisation et la maintenance du produit, et non pour la confection du produit ou d'éléments qui en font partie. Vous devez traiter ces documents de manière confidentielle et ne pas les copier ou les rendre accessibles à des tiers.

4. Utilisation

Vous êtes responsable du montage et de l'application de nos produits ainsi que de leur combinaison avec d'autres produits. A cet égard, vous devez faire preuve de diligence et tenir compte de toutes nos instructions (ainsi que de celles de nos fournisseurs).

Si des prescriptions légales, administratives spéciales ou autres, ou bien des conditions cadres particulières, s'appliquent, vous nous le signalerez avant la conclusion du contrat.

Vous êtes tenu de transmettre toutes les informations concernant la sécurité sous une forme appropriée aux utilisateurs.

5. Prix

Les prix s'entendent en règle générale en francs suisses, les factures étant payables net dans un délai de 30 jours à compter de leur date d'établissement. Ne sont pas inclus les taxes à la valeur ajoutée, droits et autres charges ni les frais d'emballage, de transport, de douane, de montage, d'installation, de mise en service, de réception ou assurances. Nous attirons votre attention sur le fait que les listes de prix et catalogues peuvent changer à tout moment.

6. Modalités de paiement

Nous définissons les modalités de paiement dans la convention concernée. Nous pouvons effectuer des livraisons partielles. Ces dernières sont payables en fonction de leur étendue. Vous devez aussi respecter les délais de paiement si la livraison, le montage, l'installation, la mise en service ou la réception sont retardés pour des raisons qui ne peuvent nous être imputées.

Vous n'avez pas le droit de minorer le prix fixé ou de retenir le paiement intégral à cause de réclamations. Vous pouvez uniquement faire valoir des prétentions contraires si vous obtenez à cet égard notre consentement écrit. En cas de retard de paiement, nous comptons, même sans rappel, les intérêts bancaires en vigueur et tous les autres frais qui peuvent en résulter.

7. Délais de livraison

Les délais de livraison sont seulement contractuels en cas d'engagement par écrit. Ils s'allongent de façon raisonnable si nous ne recevons pas à temps les données nécessaires, si vous ne vous acquittez pas de vos obligations dans les délais prévus ou s'il survient des obstacles dont nous n'avons pas à répondre, tels que des phénomènes naturels, insurrections, épidémies, accidents et maladies, perturbations considérables de l'exploitation, conflits de travail ou arrivages retardés ou incorrects, ainsi que des mesures administratives.

En cas de retard, vous devez nous accorder un délai supplémentaire raisonnable pour l'exécution du contrat. Un retard de livraison ne vous autorise pas à réclamer des dommages-intérêts, une pénalité conventionnelle ou à annuler la commande. Si la livraison est retardée ou rendue impossible pour des raisons dont nous n'avons pas à répondre, nous stockerons le produit à vos risques et frais.

8. Transfert de jouissance et de risque, et transport

Sauf convention particulière, notre usine de Brienz est le lieu d'exécution. La jouissance et le risque vous sont transférés au départ de la livraison, ou en cas de stockage réalisé à cause d'une réception retardée ou non exécutée. Le transport s'effectue à vos risques et frais. Nous choisissons le mode d'expédition le plus opportun. Veuillez adresser d'éventuelles réclamations directement au transporteur. Il vous incombe de conclure des assurances de transport ou autres. Sur demande, nous concluons les assurances nécessaires à vos frais.

9. Réserve de propriété

Le produit fourni ou stocké demeure notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix de vente.

10. Contrôle à l'arrivée

Dès leur réception, vous contrôlez les produits livrés pour vérifier leur identité, leur quantité, l'absence de dommages dus au transport et les documents d'accompagnement. Dès que possible, vous vérifiez l'absence d'autres vices. Vous devez signaler par écrit tout vice dès que vous le constatez.

11. Garantie

En cas d'utilisation conforme à la destination (selon le mode d'emploi), nous garantissons pendant une période de 12 mois l'absence de vices et un fonctionnement correct du produit livré.

Nous procédons à une élimination gratuite des vices survenus pendant la période de garantie dans la mesure où vous les avez déclarés dans les délais et en bonne et due forme, et dans la mesure où vous ne les avez pas provoqués vous-même ou n'avez pas à en répondre. Nous supprimons les vices en règle générale chez nous, à titre exceptionnel, si cela est impossible ou si vous ne le souhaitez pas, chez vous ou sur le lieu d'utilisation. Pour les travaux réalisés chez nous, vous nous retournerez le produit à vos frais. Pour les travaux réalisés chez vous ou sur le lieu d'exécution, nous facturons des frais de déplacement, d'attente et autres charges occasionnées. Vous devez veiller à ce que nous ayons accès au lieu prévu et vous assurer de l'arrêt des installations, de la sauvegarde des données, de la mise à notre disposition de personnel compétent et de l'infrastructure nécessaire. Toute autre revendication résultant de vices est exclue, notamment une indemnisation pour des dommages matériels, un manque à gagner ou d'autres dommages patrimoniaux.

12. Autres dispositions

Toutes autres dispositions, par exemple les vôtres, s'appliquent seulement dans la mesure où nous les avons approuvées par écrit.

13. Droit applicable et compétence judiciaire

Les rapports juridiques sont soumis au droit suisse. La compétence judiciaire est attribuée aux tribunaux de Brienz (BE). Nous avons aussi le droit de saisir les tribunaux situés à votre siège.